



Note de synthèse

Séance plénière sur la coopération de la dix-septième session de l'Assemblée des États Parties

7 décembre 2018

20 ans après Rome : Retour sur les enjeux majeurs de la coopération

Le programme de travail des co-facilitateurs, conformément au mandat énoncé dans la résolution sur la coopération¹ ainsi que dans la résolution omnibus², faisait état des priorités suivantes pour 2018 : les arrestations ; le 20ème anniversaire de la signature du Statut de Rome ; les relations de la Cour avec les Nations Unies et le Conseil de sécurité ; et le suivi de la mise en œuvre des priorités pour 2017, y compris les accords volontaires et la Déclaration de Paris sur les enquêtes financières et le recouvrement des avoirs.

Pour la séance plénière sur la coopération de la dix-septième session de l'Assemblée des États Parties, les co-facilitateurs ont choisi de mettre en évidence trois sujets principaux.

Segment I : Enquêtes financières : retour sur la Déclaration de Paris

L'objectif de ce premier segment est d'informer sur les initiatives en cours dans le domaine des enquêtes financières, sujet majeur examiné et débattu lors de la Conférence de Paris, le 20 octobre 2017. Cette Conférence avait donné lieu à l'élaboration de la Déclaration de Paris, par la suite annexée à la résolution sur la coopération lors de la seizième session de l'Assemblée des États Parties à New York en 2017.

Segment II : Arrestations : retour sur les conclusions du séminaire de La Haye

Le deuxième segment de la session plénière vise à discuter des conclusions tirées du séminaire du 7 novembre 2018, intitulé «Les arrestations : un enjeu clef pour lutter contre l'impunité». Ce séminaire avait pour objectif d'échanger sur les moyens de renforcer la coopération en matière d'arrestation de personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes relevant du mandat de la Cour. Il a permis d'aborder des questions essentielles, relatives tant à la procédure menant à la délivrance d'un mandat d'arrêt qu'à sa mise en œuvre effective. De cette journée, qui a réuni des acteurs nationaux et internationaux, y compris des praticiens et des représentants de la société civile, les co-facilitateurs ont pu tirer certaines propositions concrètes, reprises dans le rapport 2018 du Bureau sur la coopération. A l'issue des présentations des différents panélistes, les participants pourront exprimer leur point de vue sur ce sujet en particulier ou sur la coopération de manière plus générale.

¹ ICC-ASP/16/Res.2.

² ICC ASP/16/Res.6, y compris l'annexe I.



Segment III: Les accords volontaires: retours d'expérience et perspectives

Ce troisième et dernier segment permet d'effectuer le suivi d'une priorité identifiée en 2017. Il offre l'occasion pour les Etats Parties de partager leur expérience nationale et de signifier, le cas échéant, leur volonté de signer des accords volontaires. Cette plénière se conclura par la signature d'un accord sur l'exécution des peines par la Slovénie.

Cérémonie de signature d'un accord de coopération sur l'exécution des peines

Le président O-Gon Kwon présidera la signature. Le vice-président Robert Fremr et la Secrétaire d'État du Ministère de la Justice de la Slovénie, Mme Dominika Švarc Pipan, signeront l'accord.

Format (3 heures au total):

Les participants pourront s'inscrire sur une liste afin de pouvoir intervenir à la fin du deuxième segment³. Les orateurs sont priés de limiter leurs interventions à trois minutes.

³ Les demandes d'inscription doivent être envoyées au Secrétariat avant le mardi 4 décembre 2018 à l'adresse suivante : iccascooperation@gmail.com, avec copie à l'adresse suivante : legal.la-haye-amba@diplomatie.gouv.fr